

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.313 Vœu relatif à la piétonisation des quartiers

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'article 2511-12 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 24 du règlement intérieur du conseil du 18ème relatif aux vœux ;

Considérant qu'il existe aujourd'hui dans le 18e trois quartiers « Paris respire » (quartier rue du Poteau (tous les dimanches de 10h à 14h toute l'année), quartier de Montmartre (tous les dimanches et jours fériés de 11h à 18h toute l'année) et le quartier Château-Rouge (tous les samedis de 10h à 18h)) ;

Considérant qu'il est souhaité de poursuivre le processus conduisant à réduire la place de la voiture, conformément aux engagements ;

Considérant qu'au-delà de la généralisation de la zone 30 attendue et déjà amorcée avec les zones 30 Évangile puis Jules Joffrin ;

Considérant l'aménagement cyclable en cours de la rue Marcadet et prochainement de l'avenue de Saint-Ouen ;

Considérant les Plans Climat et Vélo adoptés lors des séances du Conseil de Paris ayant pour objectif de réduire la pollution et de développer la pratique du vélo dans la ville ;

Considérant que cela est tant un enjeu sanitaire, environnemental, de cadre de vie que d'aménagement de l'espace public ;

Considérant la stratégie de la Ville « Paris piéton », proposant cinq chantiers à traiter durant la mandature, à savoir faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie, favoriser la diversité d'usages de la rue, élever les standards de confort des espaces publics, repenser l'orientation des piétons et conforter la culture piétonne de Paris ;

Considérant que plusieurs quartiers sont cités dans le cadre de la stratégie (rue de la Chapelle – Marx Dormoy, avenue de la Porte de Saint-Ouen, Porte d'Aubervilliers, etc.) ;

Considérant néanmoins qu'il ne s'agit pas forcément d'une piétonisation partielle ou totale de ces quartiers mais parfois d'une restauration matérielle par exemple ;

Considérant le succès populaire et de la piétonisation de l'avenue des Champs-Élysées tous les premiers dimanche de chaque mois ;

Sur proposition de Didier Guillot, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang et Thomas Lauret, élus Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris

Émet le vœu :

- que de nouvelles zones dévolues aux seules circulations douces soient définies
- qu'un certain nombre de rues puissent faire l'objet d'une expérimentation, type « rue aux enfants », afin de devenir piétonnes sur un créneau à définir;
- que les rues proposées ci-dessous puissent faire l'objet d'un aménagement en vue de cette perspective après étude et concertation :
 - La rue de Steinkerque qui est devenue une rue piétonne de fait et doit le devenir officiellement ;
 - De nouvelles rues autour de la Halle de l'Olive ;
 - Le haut de la butte Montmartre, en commençant par toutes les rues situées autour du sacré cœur et de la place du Tertre.